

# NOUVELLE SCOLARITÉ...

Le 22 juin 2020, 515 élèves gardiens de la Paix ont incorporé les écoles de police pour une formation de 24 mois. Cette nouvelle scolarité a subi de grands changements.

PREMIÈRE PÉRIODE DE FORMATION

**SOCLE  
initial**

## 8 mois

**SOCLE  
avancé**

### 23 semaines

- **20 en école de police.**  
*(dont 4 semaines en apprentissages partagés des 3 corps de la police nationale.)*
- **3 semaines de stage en alternance.**

### 8 semaines

- **4 en école de police.**
  - **3 en MAPE**  
(Module d'Adaptation au Premier Emploi)
- **1 en école de police.**

A l'issue de ces 8 mois de formation, les élèves gardiens reçus aux tests d'évaluation sont nommés gardiens de la paix stagiaires et pré-affectés. A ce titre, ils perçoivent le salaire de gardien de la paix stagiaire.

SECONDE PÉRIODE DE FORMATION

**SOCLE  
opérationnel**

## 16 mois

Professionnalisation dans le service de pré-affectation.  
**stage adapté au premier emploi.**

- Modules e-learning destinés à renforcer ses compétences par rapport au poste qu'il occupe.
- Suivi de proximité par un ou des référents du service à l'aide d'une grille d'observation en situation professionnelle.

A l'issue de ce stage, les gardiens de la paix stagiaires reconnus aptes sont titularisés.

*L'UNSA Police suivra particulièrement la mise en place de cette nouvelle scolarité. Un retour d'expérience sera nécessaire pour évaluer les besoins nécessaires à d'éventuelles évolutions.*

**UNSA Police,  
Autonome et indépendant**

